

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'opère pas contractuellement mission pour réaliser les études d'architecture, les études préliminaires et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute réalisation le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur qui aura désigné devra faire réaliser par des ingénieurs compétents ou des bureaux d'études compétents les notes de calcul et les plans de réalisation de structure basés sur une étude géotechnique de terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VSD. Les plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'architecte offre l'attention du maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage Ouvrage et s'adresser les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Coordinateur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
Mme Boucau Sylvie
 Rue de Merveille
 59270 BAILLEUL
 Tél: 03 28 28 66 66
 Aff. BV 53

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
 33 Rue de Beauport
 59140 DUNKERQUE
 Tél: 03 28 66 66 00
 Fax: 03 28 66 66 04

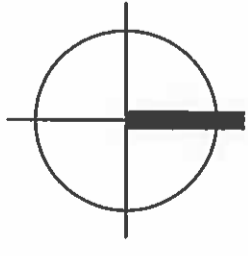
B. Vanwaelscappel
 Architecte Collaborateur
 5470 BAILLEUL
 Tél: 03 28 42 28 52

Version en date du
18/11/2016
Echelle 1/500ème

PCMI 2

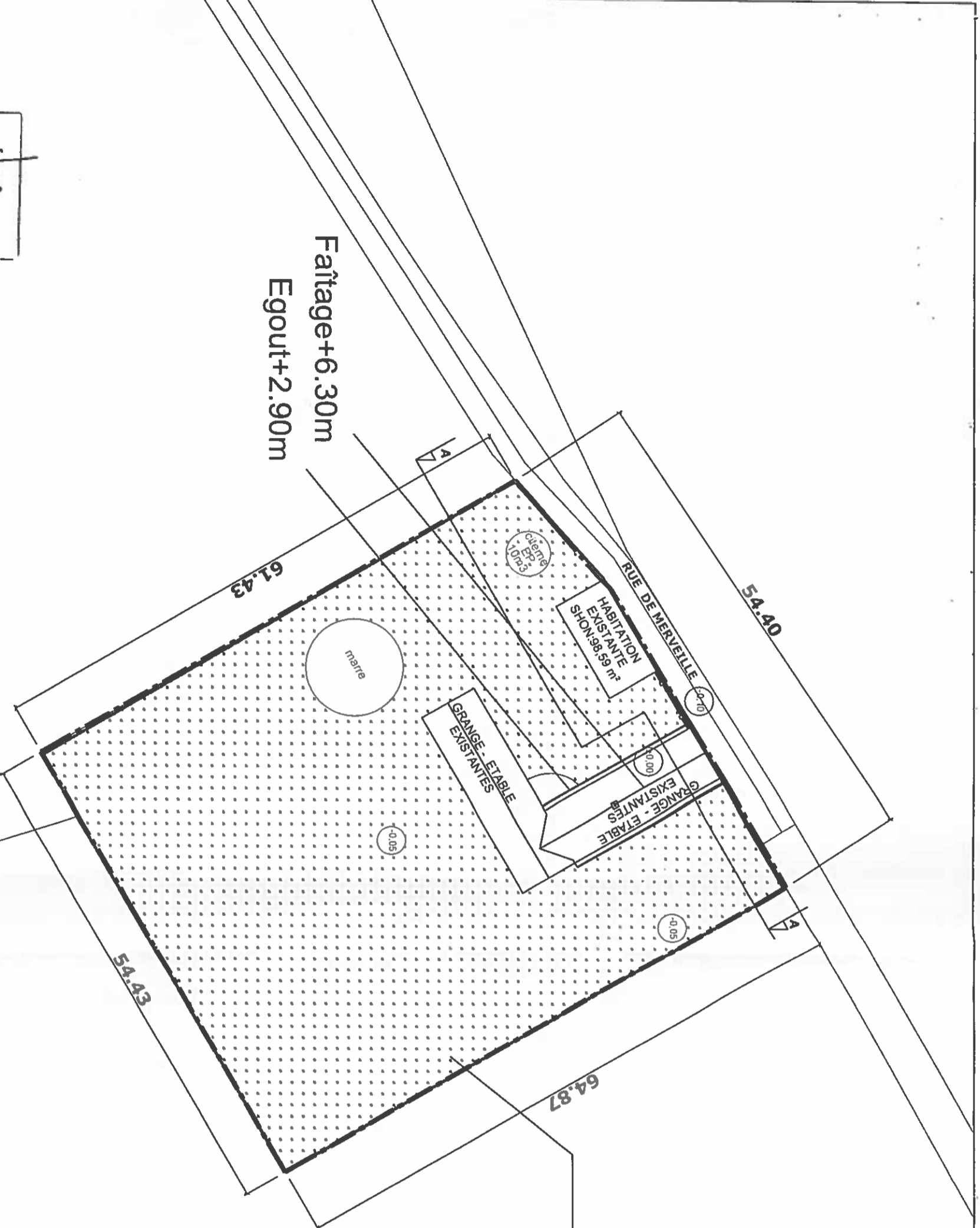
MASSE EXISTANT

Création d'un logement
 dans un bâtiment existant
BAILLEUL
 RUE DE MERVELLE



JÉRÔME SOISSONS ARCH.

Shannon



PROPRIETE DE
 MME BOUCAU
 SECTION ZI
 PARCELLE N°92
 SUPERFICIE: 3500 m²

Façage+6.30m
 Egout+2.90m

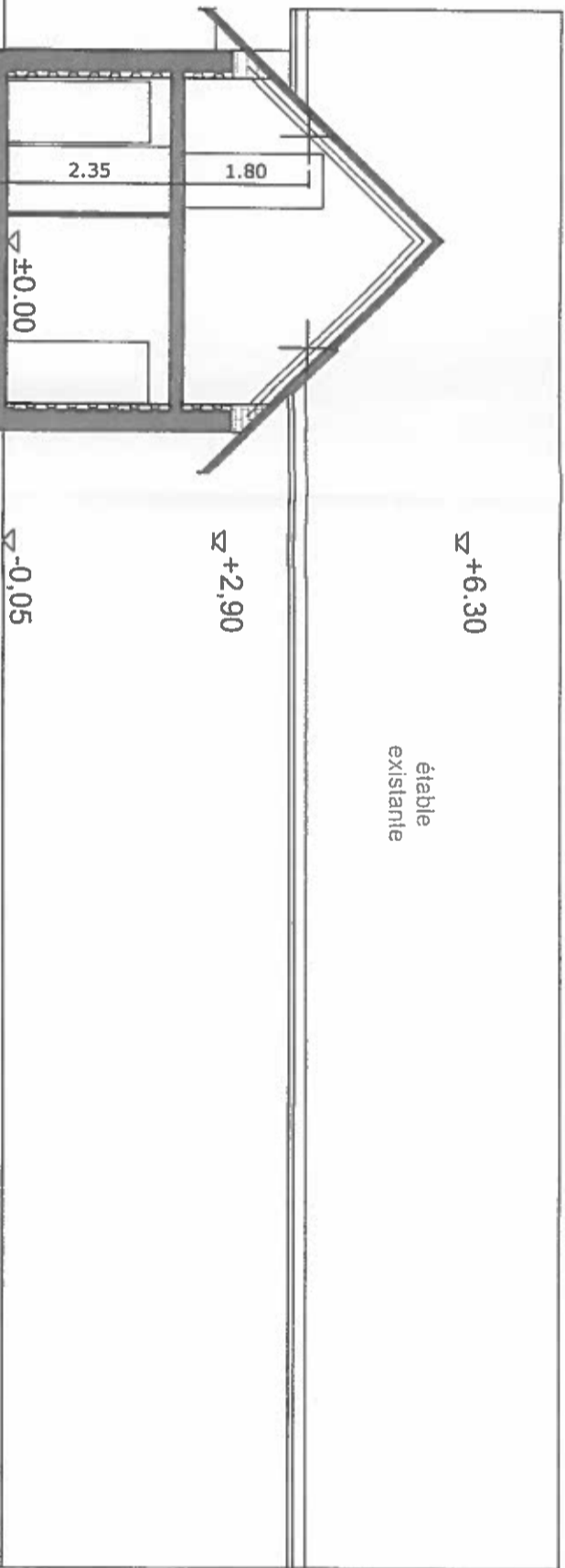
EXISTANT

LIMITE DE PROPRIETE

14.40

5.54

33.18



LIMITE DE PROPRIETE

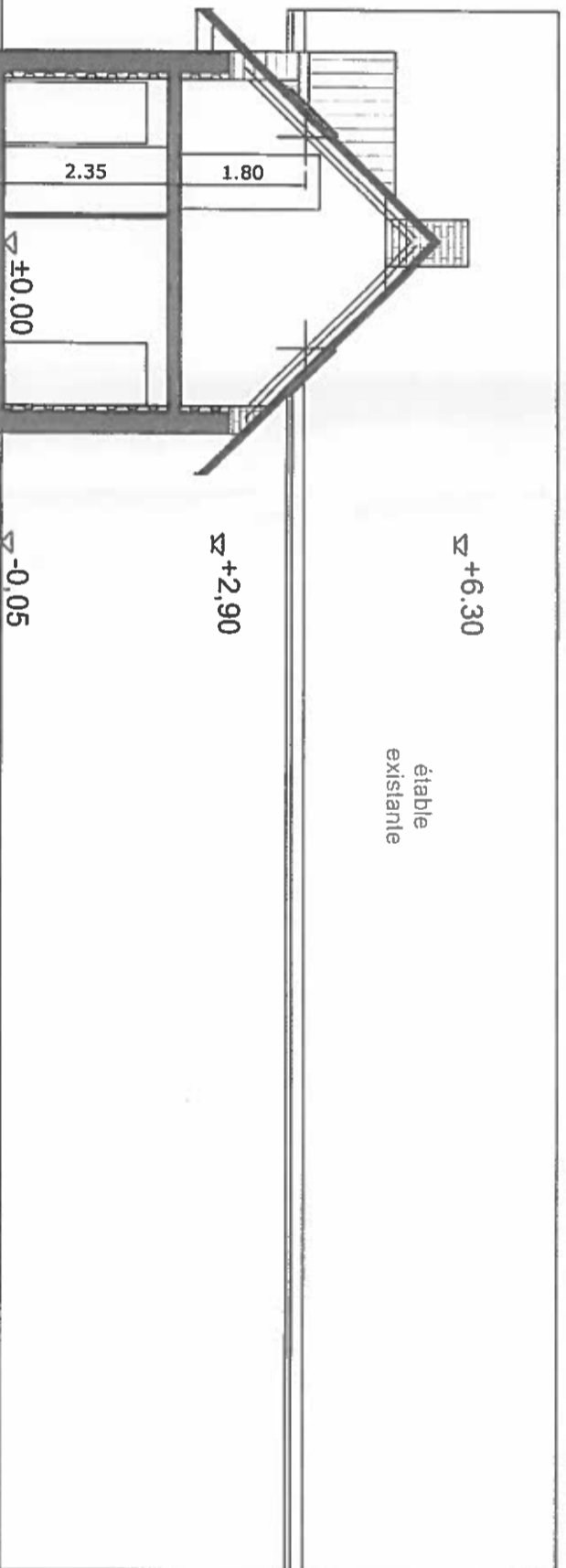
PROJET

LIMITE DE PROPRIETE

14.40

5.54

33.18



LIMITE DE PROPRIETE

PCMI 3

PLAN DE COUPES

Création d'un logement
dans un bâtiment existant

BAILLEUL

RUE DE MERVEILLE

Version en date du
18/11/2016
Echelle 1/100ème

JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.
Signature

MAITRISE D'OUVRAGE

Mme Boucau Sylvie

Rue de Merveille
59270 BAILLEUL
Tél: AF: BV 53

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte

33 Rue de Bourgoigne
59240 DUNKERQUE
Tél: 03 28 28 66 66 00
Fax: 03 28 28 66 66 04

B. Vanwaaslecappel

Architecte Cabinet Soissons
3270 BAILLEUL
Tél: 03 28 42 28 32

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'agit pas contractuellement
Mission pour réaliser les études d'architecture, les détails proposés sont des études de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avec la réalisation de la lettre d'ouvrage ou l'acceptation qu'il aura été établi dans tous les cas, l'architecte ne sera pas responsable de la réalisation de l'ouvrage.
Ces plans et les plans d'exécution de l'ouvrage sont soumis à une clause de confidentialité et de secret, ainsi que ceux des documents annexes, et des bureaux d'étude complémentaires les notes
Ces plans et les plans d'exécution de l'ouvrage sont soumis à une clause de confidentialité et de secret, ainsi que ceux des documents annexes, et des bureaux d'étude complémentaires les notes
Ces plans et les plans d'exécution de l'ouvrage sont soumis à une clause de confidentialité et de secret, ainsi que ceux des documents annexes, et des bureaux d'étude complémentaires les notes
Ces plans et les plans d'exécution de l'ouvrage sont soumis à une clause de confidentialité et de secret, ainsi que ceux des documents annexes, et des bureaux d'étude complémentaires les notes

Le projet concerne l'aménagement d'une étable écurie existante en habitation sans extension, pour loger un parent de la famille, objet de cette présente demande de permis de construire, sur la commune de Bailleul.

LA PARCELLE

La parcelle, sur laquelle le projet est implanté, est enregistrée cadastralement sous la référence : section ZT numéro 92. Elle représente une assiette foncière de 3500 m².

Le terrain est une parcelle qui possède des bâtiments existants. Le terrain possède une végétation d'arbustes et d'arbres. L'ensemble de la végétation existante sera conservée et toutefois si un arbre gênait le projet, il serait enlevé mais replanté dans tous les cas.

IMPLANTATION ET VOLUMETRIE

Le projet d'habitation reste dans le volume existant du bâtiment étable - écurie.
Le projet garde l'aspect architectural de l'ensemble des existants.

LE PROGRAMME

Le nouveau logement comprend :

- au RDC, une entrée, une cuisine, un salon séjour, un wc, deux chambres avec sdb.
- à l'étage, un palier, 2 chambres, une salle de bains et un wc.

ACCES ET STATIONNEMENTS

Le projet comprend ne change aucun accès et stationnement.

ESPACES EXTERIEURS

Une clôture sera installée en limite rue, faite d'un grillage et d'une haie.

Les réseaux EU/EV seront raccordés à une micro station

Les EP seront récupérées dans une citerne pour l'arrosage des espaces verts.

TRAITEMENT DES FACADES

Les façades restent à l'identique en briques terre cuite gamme rouge.

Les menuiseries seront en bois de teinte naturelle.

Les couvertures seront en tuiles terre cuite grise.

PCMI4

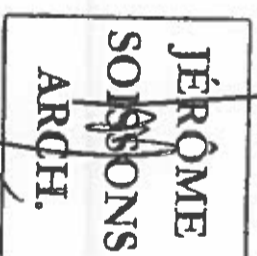
NOTICE

Création d'un logement
dans un bâtiment existant

BAILLEUL

RUE DE MERVEILLE

Version en date du
18/11/2016



Soissons

MAITRISE D'OUVRAGE

Mme Boucau Sylvie
Rue de Merveille
59270 BAILLEUL
Tél:
AFF: BV 53

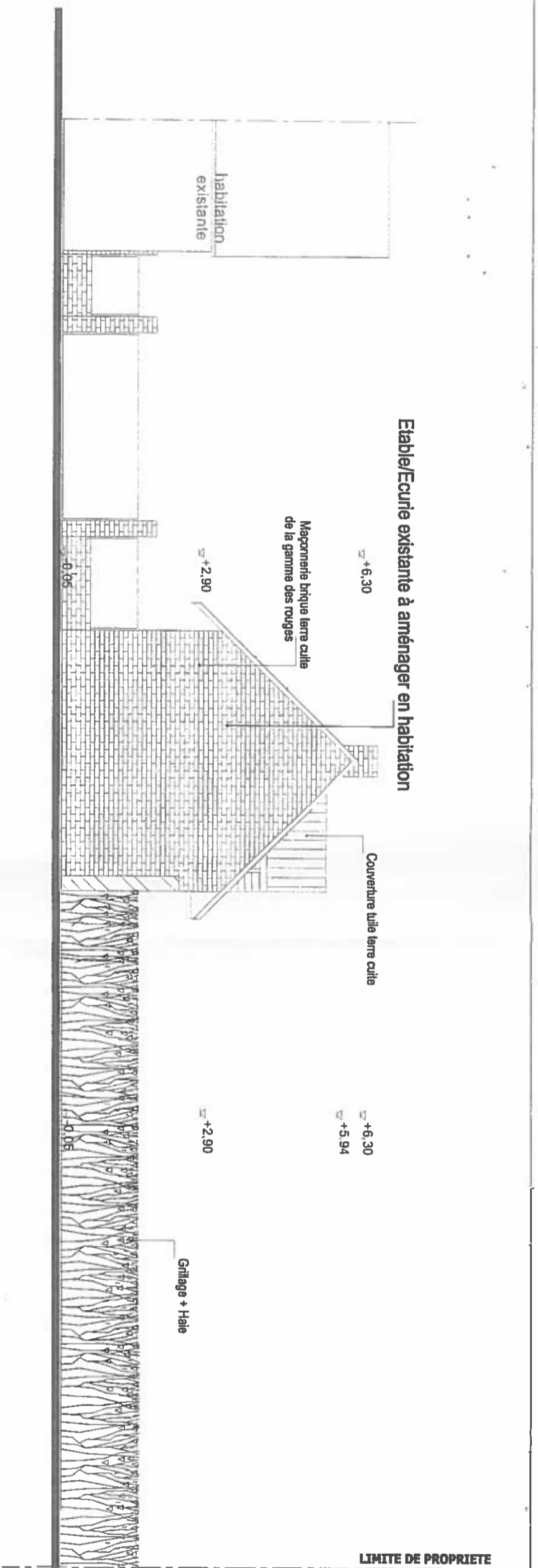
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgoigne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 28 66 66 04

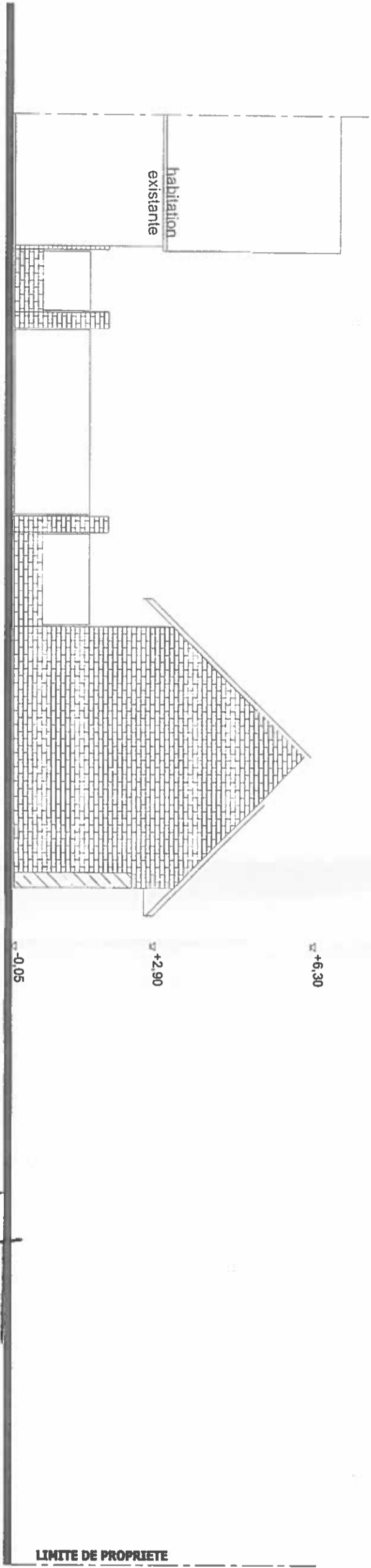
B. Vanwaelscappel
Architecte Cabinet Soissons
7 Place de Carillon
59270 BAILLEUL
Tél: 03 28 42 38 82

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "bons guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qui l'entreprendra devra faire réaliser par des ingénieurs compétents ou des bureaux d'études complémentaires les notes de calcul et les plans d'exécution de structure béton sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VMD. Ces plans et notes de calcul devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'Architecte décline toute responsabilité sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage Ouvrage et s'adjointra les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Coordinateur technique.

Etable/Ecurie existante à aménager en habitation



PROJET



EXISTANT

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "bons guides" pour la réalisation des plans résumés à l'attention de l'architecte. L'architecte n'a pas contractuellement mission pour réaliser les études d'architecture, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et doivent être vérifiées par celui-ci. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entrepreneur qui aura désigné devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes et calculs et les plans d'exécution de structure béton sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VMD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'architecte offre l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domage ouvrage et s'adresser aux Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Coordinateur technique.

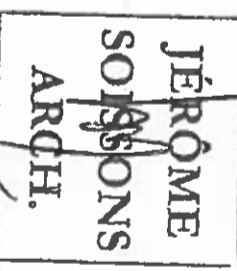
MAITRISE D'OUVRAGE

Mme Boucau Sylvie
Rue de Merveille
59270 BAILLEUL
Tél:
AFF: BV 53

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgoigne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04

B.Vanwaelscappel
Architectes Cabinet Soissons
7 Place du Central
59270 BAILLEUL
Tél: 03 28 66 66 02



Spooneau

PCMI 5.1

FACADES SUD

Création d'un logement dans un bâtiment existant

BAILLEUL

RUE DE MERVEILLE

Version en date du
18/11/2016
Echelle 1/100ème

LIMITE DE PROPRIETE

Mentiserie bois de terre naturelle
Maçonnerie brique terre cuite de la gamme des rouges

Etable/Ecurie existante à aménager en Habitation

Grillage + Haie

±+6,30

±+2,90

±0,00

±0,00

grange/étable existante

habitation existante

PROJET

LIMITE DE PROPRIETE

±+6,30

±+2,90

±-0,05

grange/étable existante

habitation existante

EXISTANT

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entrepreneur qui aura désigné devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude complémentaires les notes et calculs et les plans d'exécution de structure, bases sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRI. Les plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU, en vigueur. L'architecte décline toute responsabilité quant à la réalisation de l'ouvrage sur le fait qu'il devra contacter une assurance dommages ouvrage et s'adresser aux services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Coordinateur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
Mme Boucau Sylvie
Rue de Merveille
59270 BAILLEUL
Tél: AFP: BV 53

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgoigne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04

B.Vanweelcappel
Architecte Cabinet Soissons
7 Place du Cardinal Lemoine
59270 BAILLEUL
Tél: 03 28 43 24 91

JÉRÔME SOISSONS ARCH.
Soissons

PCMI 5.2

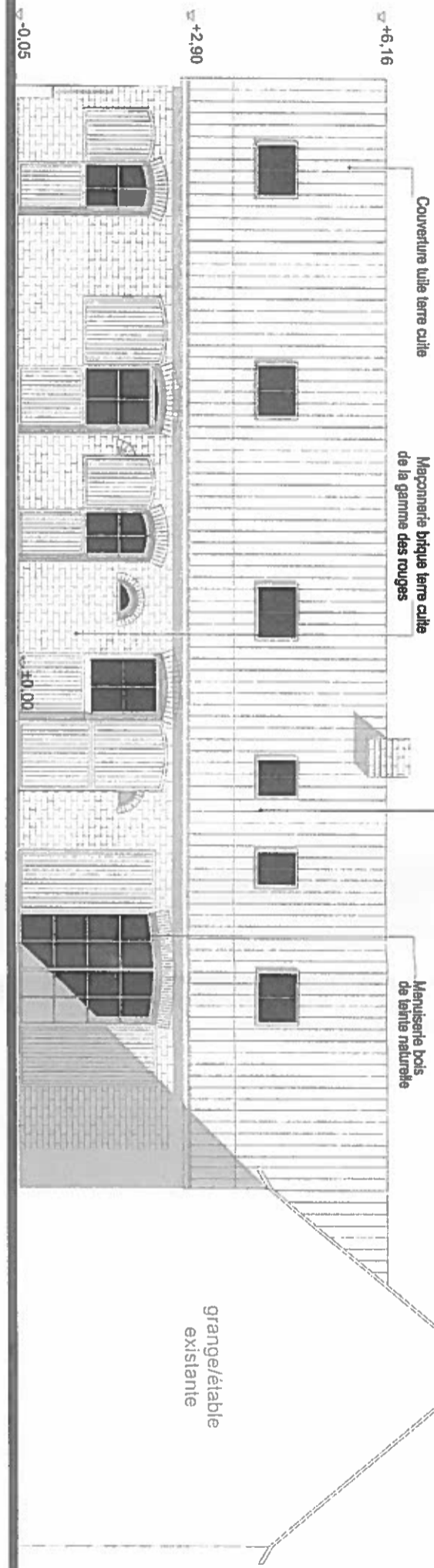
FACADES NORD

Création d'un logement dans un bâtiment existant

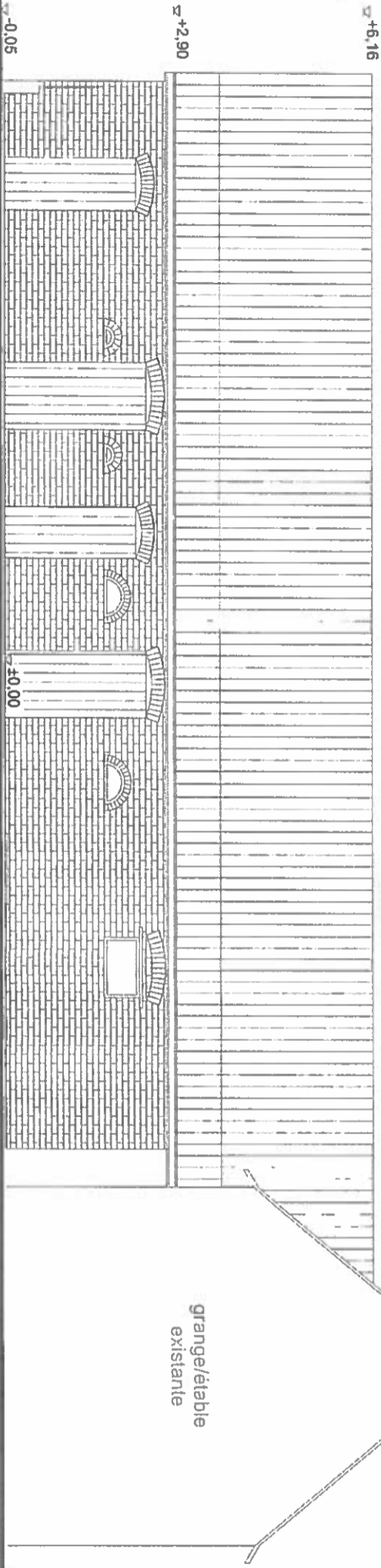
BAILLEUL
RUE DE MERVEILLE

Version en date du
18/11/2016
Echelle 1/100ème

Etable/Ecurie existante à aménager en habitation



PROJET



EXISTANT

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guidés" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par celui qui réalisera l'ouvrage. Avant toute exécution le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur qui aura désigné devra faire réaliser par des ingénieurs, conseillers ou des bureaux d'étude compétents les notes de calcul et les plans d'exécution de structure, bases sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des autres fluides, et des VDI. Les plans d'exécution de structure, bases sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des autres fluides, et des VDI, devront être réalisés par un ingénieur ou un bureau d'étude compétents. Le maître d'ouvrage et l'entrepreneur sont responsables de la sécurité et de la stabilité de l'ouvrage et s'engagent à solliciter les services d'un Coordinateur de Sécurité et d'un Coordinateur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
Mme Boucau Sylvie
 Rue de Merveille
 59270 BAILLEUL
 Tél: APF: BV 53

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
 33 Rue de Bourgoigne
 59140 DUNKERQUE
 Tél: 03 28 66 66 00
 Fax: 03 28 66 66 04

B. Vanwaelscappel
 Architecte Cabinet Soissons
 7 Place du Cardinal Lemaire
 59270 BAILLEUL
 Tél: 03 28 43 36 93

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

PCMI 5.3

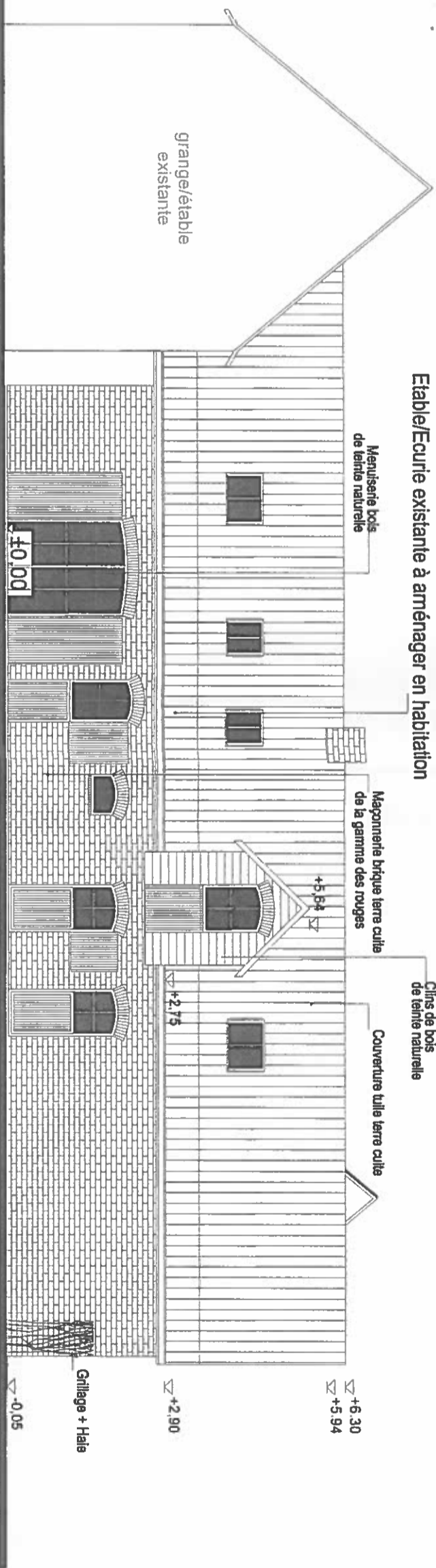
FACADES OUEST

Création d'un logement dans un bâtiment existant

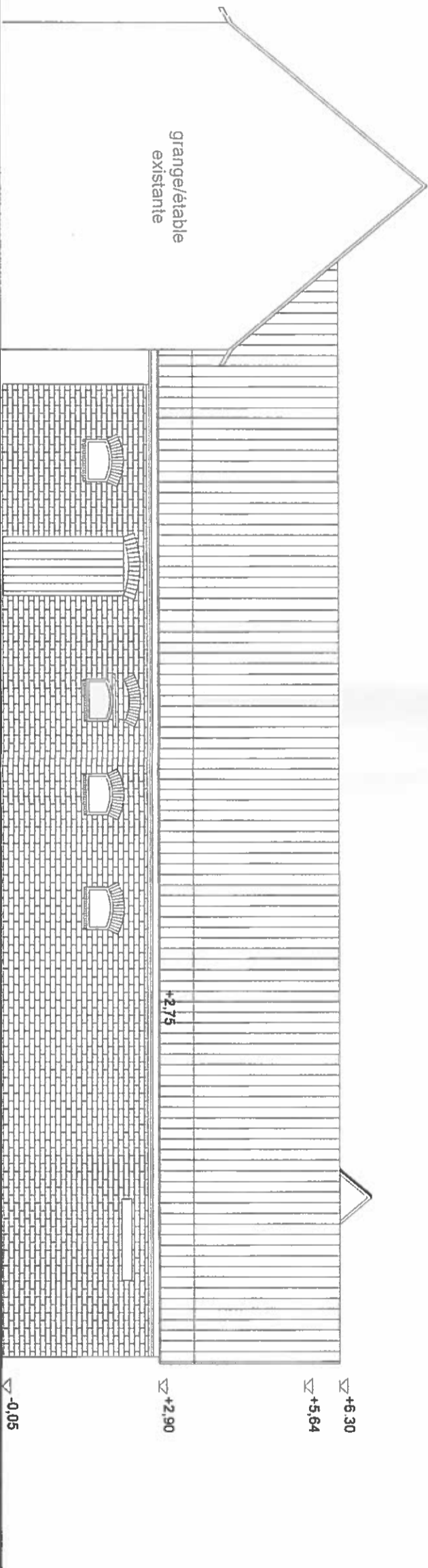
BAILLEUL
 RUE DE MERVEILLE

Version en date du
18/11/2016
 Echelle 1/100ème

Etable/Ecurie existante à aménager en habitation



PROJET



EXISTANT

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'opère pas contractuellement maison pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entrepreneur devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude complémentaires les notes et calculs et les plans d'exécution de structure béton sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VDI. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU, en vigueur. L'Architecte offre l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage Ouvrage et s'opposer les Services d'un Coordinateur de Sécurité et d'un Coordinateur technique.

JÉRÔME SOISSONS ARCHT.

Signature

PCMI 5.4

FACADES EST

Création d'un logement dans un bâtiment existant

BAILLEUL

RUE DE MERVEILLE

Version en date du

18/11/2016

Echelle 1/100ème

MAITRISE D'OUVRAGE

Mme Boucau Sylvie

Rue de Merveille
59270 BAILLEUL
Tél:
AFF: BV 53

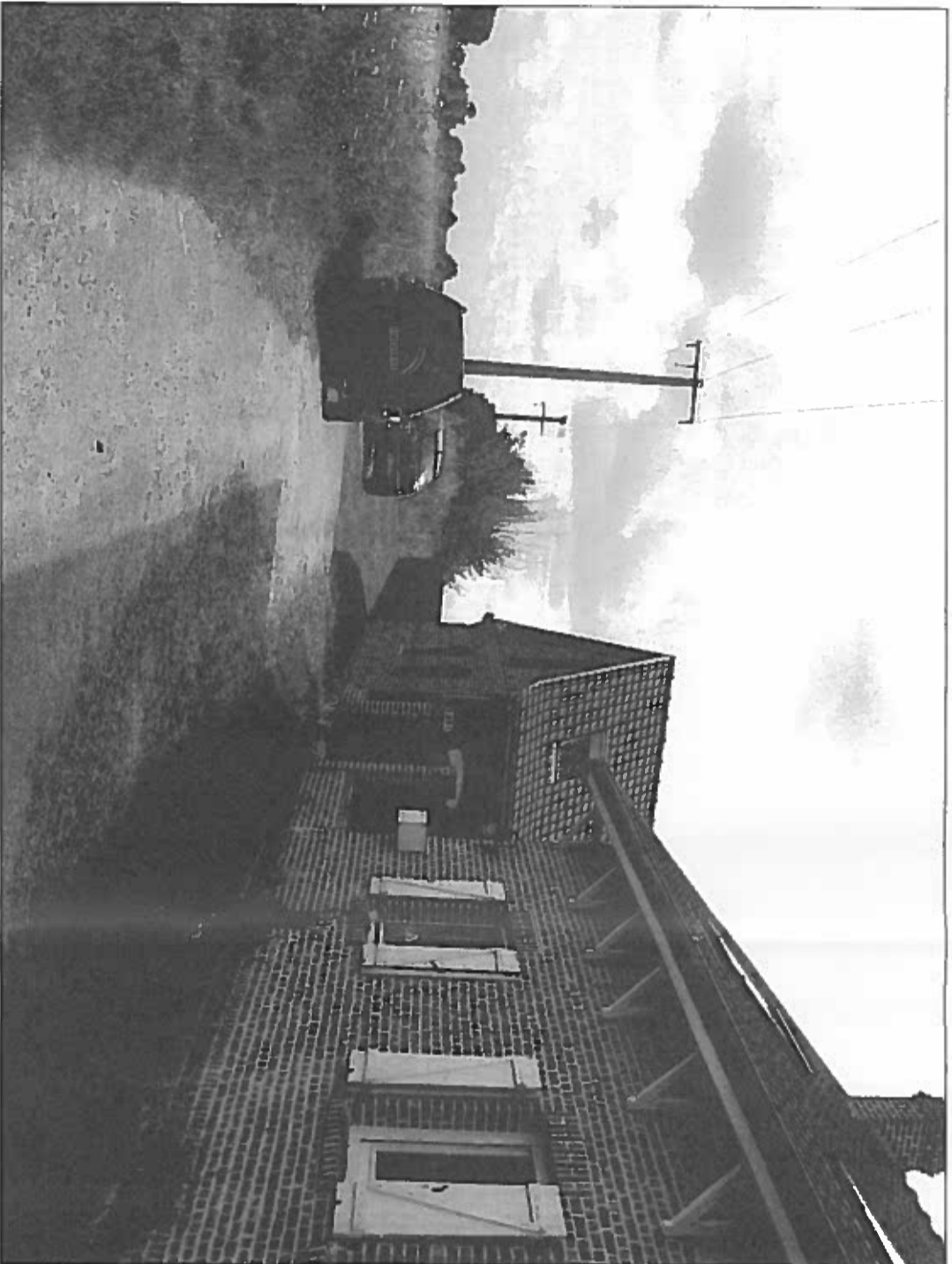
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte

33 Rue de Bourgoigne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04

B. Vanwaelscappel

Architecte Cabinet Soissons
59270 BAILLEUL
Tél: 03 28 41 28 81



JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.

J. Soissons

PCMI6

INSERTION

Création d'un logement
dans un bâtiment existant

BAILLEUL
RUE DE MERVEILLE

Version en date du
18/11/2016

MAITRISE D'OUVRAGE

Mme Boucau Sylvie

Rue de Merveille
59270 BAILLEUL
Tél: _____
AFF: BV 53

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte

33 Rue de Bourgoigne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04

B. Vanwaelscappel

Architecte Cabinet Soissons
7 Place de l'Industrie
59270 BAILLEUL
Tél: 03 28 66 66 04

Ces documents sont des plans d'architecture et contiennent des "bons guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'agit pas contractuellement
mission pour réaliser les études d'architecture, les détails proposés sont des études de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute décision le Maître d'ouvrage ou l'entrepreneur qui aura désigné devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude complémentaires les notes
e calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VPD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'Architecte offre l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra
contracter une assurance Dommage Ouvrage et s'engager les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

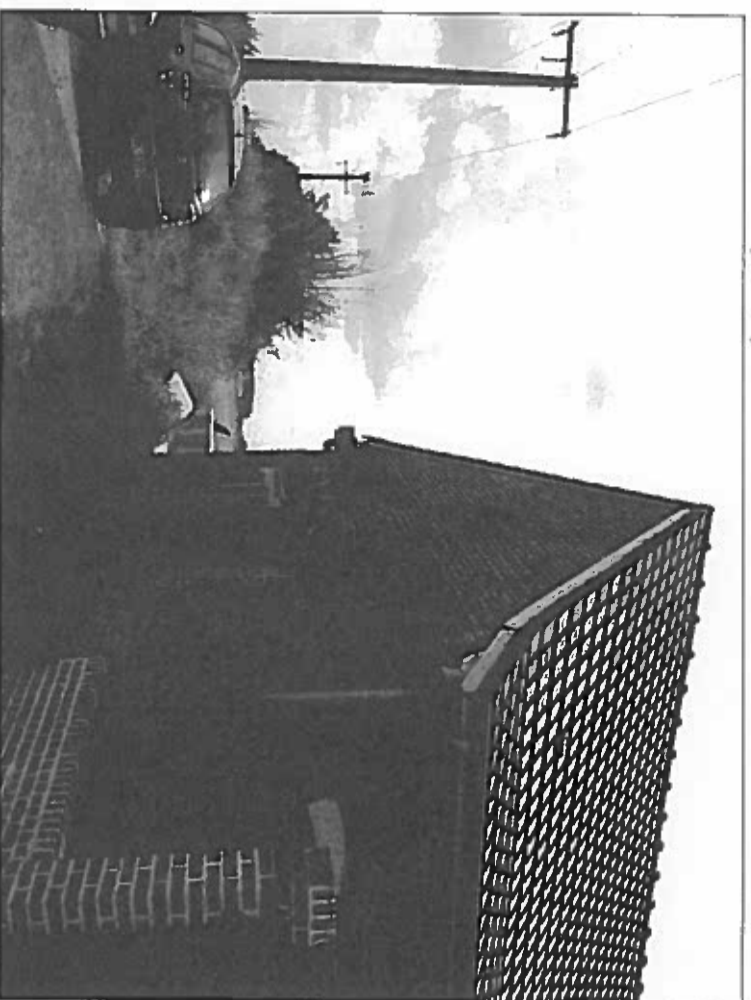


PHOTO 1

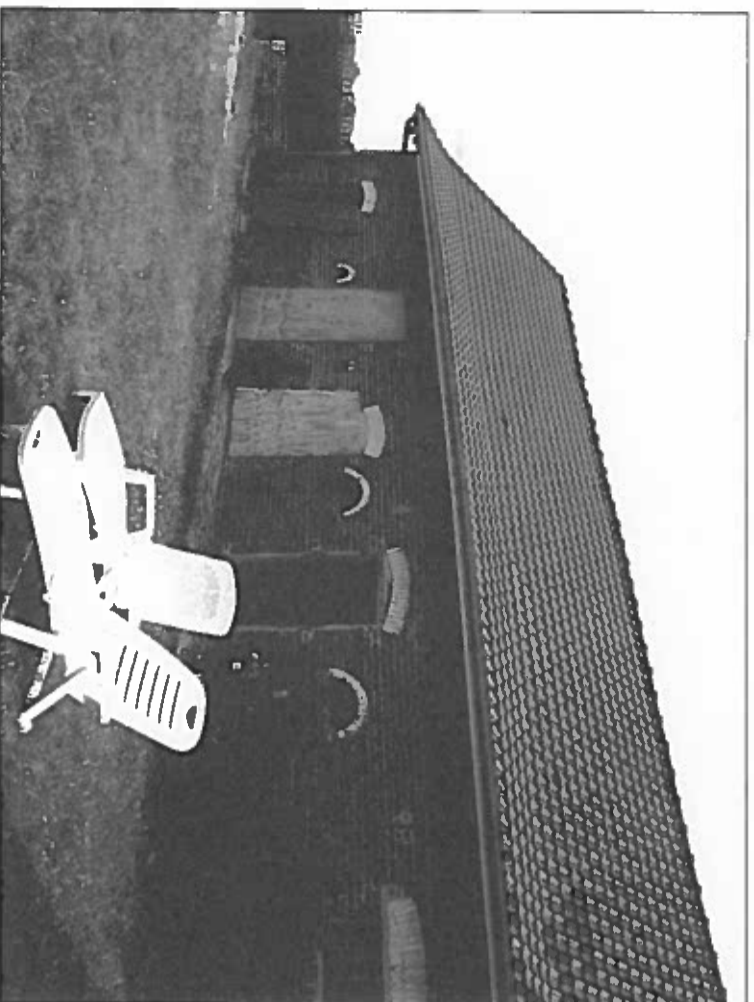


PHOTO 2

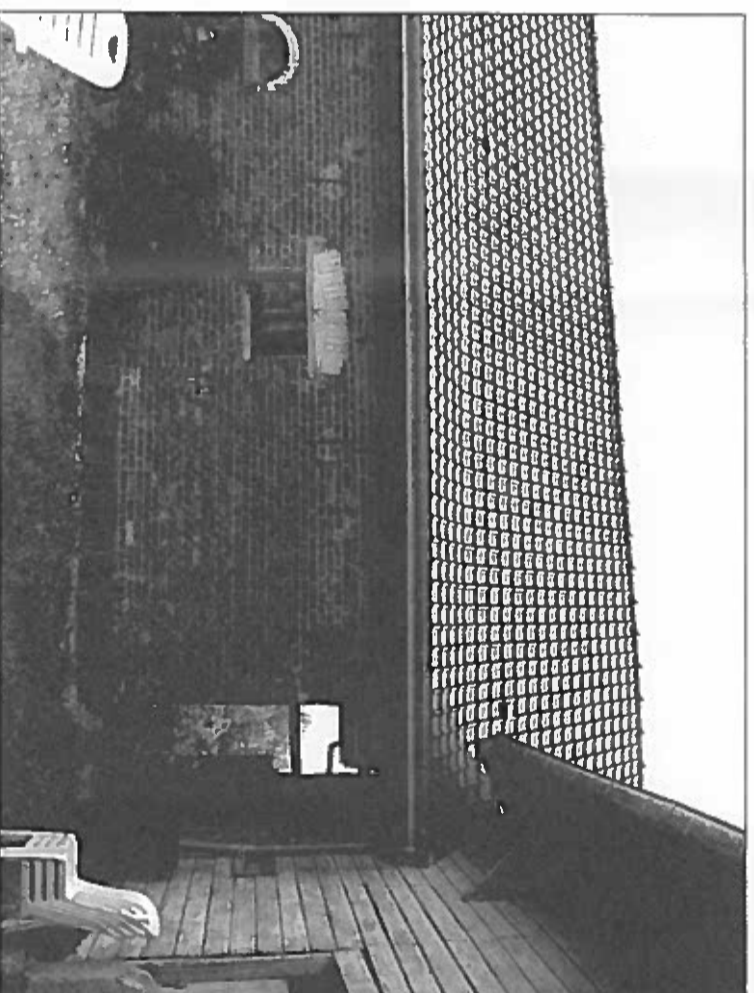


PHOTO 3

MAITRISE D'OUVRAGE

Mme Boucau Sylvie

Rue de Merveille
59270 BAILLEUL
TéL: AFR: BV 53

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte

33 Rue de Bourgoigne
59140 DUNKERQUE
TéL: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04

B. Vanwaelscappel
Architecte Cabinet Soissons
59270 BAILLEUL
TéL: 03 28 42 20 92

PHOTOS PROCHES

Création d'un logement
dans un bâtiment existant

BAILLEUL
RUE DE MERVEILLE

PCMI 7

JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.
Jmweau

Version en date du
18/11/2016

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'opère pas contractuellement
mission pour habiter les fluides d'écoulement des fluides d'écoulement. Le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur qui a accepté de réaliser ces plans pour calcul
Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entrepreneur qui a accepté de réaliser ces plans pour calcul doit s'assurer que les fluides d'écoulement des fluides d'écoulement
e-calcule et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géométrique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VBO.
Cas plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'architecte offre l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra
contracter une assurance Dommage ouvrage et s'engager les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Coordinateur technique.

